

## Direction Départementale des Territoires

Liberté Égalité Fraternité

Samuel Belinga Chargé d'études urbanisme Service urbanisme et appul aux territoires / Unité planification Tél: 03 85 21 16 17

Mâcon, le - 9 0CT. 2023

Madame le Maire,

ddt-uat-up@saone-et-loire.gouv.fr

Vous avez saisi, en date du 07 septembre 2023 (LAR 1A 189 029 3580 1), la CDPENAF pour qu'elle donne son avis sur votre projet de révision allégée n°1 du PLU, arrêté le 29 août 2023.

Cette saisine est relative à une réduction des surfaces de zones naturelles, agricoles ou forestières de votre territoire communal (article L153-33 du code de l'urbanisme).

Après analyse par mes services, ce dossier ne nécessite pas de passage en CDPENAF au titre de la saisine évoquée. En effet votre changement de zonage de quelques parcelles de zone agricole protégée (Ap) en zone agricole (Ac) ne relève pas d'une réduction des surfaces des zones agricoles ou forestières.

Je vous informe cependant que les avis des personnes publiques associées (PPA) au cours de la réunion d'examen conjoint prévue le 12 octobre 2023 seront à joindre au dossier d'enquête publique.

je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef de service Planification

Frédéric REVEL

Madame Josiane CASBOLT Maire de Saint-Amour-Bellevue 5 place de la mairie 71570, Saint-Amour-Bellevue

37 boulevard Henri Dunant - CS 80140 71040 MÅCON Cedex Tél : 03 85 21 28 00